



"Moi, je protège mon lac!!"

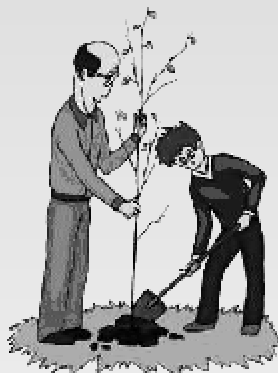


Bulletin d'information no 37 - juin 2006

Société de conservation du lac Lovering

Mot de la présidente

Ce bulletin est distribué à plus de 1400 exemplaires afin de bien informer toutes les personnes qui ont accès au lac et ainsi de mieux les conscientiser...



Bonjour à tous!

Nous en sommes déjà à la 37^{ième} édition de notre bulletin! Le conseil d'administration de la Société de conservation du lac Lovering s'empresse donc de vous transmettre diverses informations. Plusieurs d'entre vous ont posé des actions concrètes pour préserver notre lac. Bravo! Également, c'est avec une ardeur soutenue que le conseil a travaillé à mettre en œuvre le plan de travail adopté à l'automne 2005. Les différents comités donnent de leur temps bénévolement pour qu'ensemble nous obtenions les résultats escomptés.

Voici comment la tâche est partagée :

Qualité de l'eau du lac Lovering : Patricia Tremblay, responsable
Jean Cloutier, Marcel Mongrain et Victor Roy

Gestion des matières résiduelles : Marcel Mongrain, responsable

Sécurité nautique, bateaux à moteur et activités sur le lac : David Lemelin, responsable

Revégétalisation des berges : Jean-Noël Leduc, responsable
Patricia Tremblay et France Chouinard

Comité de vigilance sur la contamination des lacs Lovering, Massawippi et Magog et comité de travail du ministère de l'Environnement : Marcel Mongrain, responsable
Jean Cloutier et Hélène Thérout

Recrutement et fichier des membres : André Prud'homme, Jean-Noël Leduc, Patricia Tremblay et Yves Boislard

Trésorerie : André Prud'homme

Liens avec les organismes associés : Martine Couture

Relations de presse : Martine Couture

Site web : Patricia Tremblay

Bulletin : Martine Couture

Babillards : Réal Gendron et Liliane Côté

Barrage : Martine Couture et Victor Roy

Vous constatez que le travail est d'envergure, mais nous sommes certains qu'avec les bons renseignements et les efforts de tous, nous atteindrons nos objectifs. Notre lac est beau, nous l'aimons et nous le voulons en santé!

Bon été!

Martine Couture
Présidente

Merci
a nicipalités

Merci a de nicipalités i ont ridiction s r le lac Lo erin soit Ma o et anton de Stanstead po r le r colla oration et le rs s entions

**SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
DU LAC LOVERING**

C.P. 447, MAGOG, QC, J1X 3X7

Site internet : www.laclovering.org

Courriel : info@laclovering.org

OFFICIERS

Présidente :

Mme Martine Couture
Tél. : (819) 847-4471

Vice-présidente :

Mme Patricia Tremblay
Tél. : (819) 868-9926

Trésorier :

M. André Prud'homme
Tél. : (450) 464-0539

ADMINISTRATEURS

M. Jean Cloutier
M. Jean-Noël Leduc
M. David Lemelin
M. Marcel Mongrain

AIDES-ADMINISTRATEURS

M. Yves Boislard
Mme France Chouinard
Mme Liliane Côté
M. Réal Gendron
Mme Anne-Marie Perron
M. Renaud Pirsch
M. Victor Roy
Mme Hélène Théroux

Inspecteurs

Magog

M. Daniel Charron
M. Daniel Couture
(819) 843-3286 poste 231

Canton de Stanstead

M. Jean-Pierre Marcoux
(819) 876-2948

Urgence – Environnement

Robert Goulet
(819) 820-3882 poste 264
1-866-694-5454 (24 h)

Patrouille nautique

(819) 620-6884

Ville de Magog

(819) 843-6501

M.R.C.

(819) 843-9292



ÉTAT DE SANTÉ DU LAC LOVERING

Reconnu pour sa beauté naturelle, sa valeur écologique ainsi que pour les activités récréatives et de villégiature qu'il offre, le lac Lovering constitue un enjeu important pour l'économie locale. C'est pourquoi la Société de conservation du lac Lovering, est préoccupée par sa santé et par la nécessité d'évaluer son état.

Afin de répondre à cette demande, un diagnostic de l'état de santé du lac a été réalisé en 2005. Ce diagnostic est basé à la fois sur l'état des rives, la qualité de ses eaux profondes, l'état de ses principaux tributaires et sur l'état de la zone littorale (sédiments, plantes aquatiques et algues vertes).

Les résultats de cette étude ont permis de montrer que le lac présente certains symptômes d'érosion et d'eutrophisation (vieillessement) accélérées. C'est un phénomène naturel à l'échelle géologique, mais qui se trouve fortement accéléré par les matières nutritives et les sédiments apportés par diverses activités humaines. Le vieillissement d'un lac se caractérise par un accroissement des plantes aquatiques et des algues vertes.

D'une part, les eaux profondes sont mésotrophes, donc possède un niveau intermédiaire de vieillissement. Un lac jeune comme le nôtre devrait se situer dans la zone oligotrophe qui est caractérisée par des eaux pauvres en nutriments, transparentes et bien oxygénées ainsi que par une faible production de végétaux aquatiques.

D'autre part, plusieurs rives ont été déboisées et artificialisées. On retrouve 22% des rives qui sont totalement artificielles. La restauration de ces rives s'avère une stratégie essentielle au maintien de la santé du lac. Une rive naturelle maintient le plan d'eau en bonne santé puisque celle-ci freine l'érosion, filtre les nutriments, rafraîchit l'eau et fournit un habitat à la faune.

De plus, presque tous les tributaires apportent des quantités problématiques de phosphore, de matières en suspension et de coliformes fécaux. Les nombreuses activités agricoles et résidentielles dans le bassin versant semblent être à l'origine d'importants apports de phosphore. Les systèmes septiques défectueux ou désuets apportent principalement des coliformes fécaux.

Finalement, plusieurs régions du littoral présentent une forte accumulation de sédiments fins, une prolifération des plantes aquatiques, d'importants peuplements de myriophylle à épi ainsi que d'abondantes algues vertes. Six secteurs ont été identifiés comme prioritaires : ruisseaux Campagna, Alger, Grande-Allée, Des Berges, secteur de l'île de la conservation et le ruisseau Roy.

Devant ce constat, il importe de passer efficacement à l'action afin de réduire l'érosion des sols du bassin versant (contrôle des sédiments) ainsi que les apports nocifs produits par les différentes activités humaines (contrôle des nutriments). Chacun des intervenants du milieu (riverains, gestionnaires du territoire, forestiers, agriculteurs et entrepreneurs) peut mettre en place différentes mesures. Protéger les bandes riveraines, protéger les sols de l'érosion, renaturaliser les rives artificialisées, éviter l'épandage d'engrais domestiques et agricoles et de pesticides à proximité du lac et de ses tributaires, gérer les fossés de façon plus écologique, sont quelques pistes de solutions à envisager. Ces actions concrètes permettent de limiter la dégradation du lac Lovering, et même à plus long terme, d'améliorer son état de santé. Cependant, il faut agir et vite, car plus on attend, plus la restauration du milieu sera difficile.

Patricia Tremblay

Référence : RAPPEL (2006) État de santé du lac Lovering. Réd. C. Rivard-Sirois, M. Desautels et M.-F. Pouet, Sherbrooke.



INTERSAN : PROJET

Intersan a révisé le projet de développement de ses installations de Magog pour l'adapter, selon eux, aux attentes de la population, énoncées dans le plan de gestion des matières résiduelles des municipalités régionales de comté (MRC).

Le projet, appelé Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER), intègre des activités d'éducation, de sensibilisation, d'information, de récupération et de valorisation énergétique, de même que d'élimination des déchets. Le projet proposé à la communauté de Memphrémagog a été déposé en décembre 2005 auprès des autorités gouvernementales pour être révisé. Au cours des prochains mois, il est possible qu'il fasse l'objet d'une consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à laquelle les gens seront appelés à participer.

La Société de conservation du lac Lovering (SCLL) s'est prononcée en assemblée générale en 2001 pour la fermeture du site d'enfouissement sanitaire d'Intersan à la tête du lac Lovering. Voici les recommandations au sujet du Projet d'Intersan que la SCLL a déposé au cours des derniers mois au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), à la MRC Memphrémagog et à la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford (CCIMO).

1^{er} Volet :

Attendu que selon les derniers résultats des études faites par le Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs, le site d'enfouissement sanitaire d'Intersan situé sur le chemin d'Ayer's Cliff dans le secteur Canton à Magog, demeure une source de contamination toxique active pour le lac Lovering malgré les interventions de la compagnie ;
Attendu que certains de ces contaminants toxiques sont persistants dans l'environnement ou bio-accumulables dans la chaîne alimentaire ;

Attendu que le lac Lovering est source d'eau potable pour plusieurs riverains ;

Attendu que le lac Lovering se déverse directement dans le lac Memphrémagog, principal réservoir d'eau potable pour la région ;

La Société de conservation du lac Lovering vous recommande d'intervenir auprès des autorités gouvernementales compétentes afin d'assurer une sécurisation subséquente maximale pour les années à venir, suite à la fermeture du dit site d'enfouissement sanitaire d'Intersan.

2^e Volet :

Attendu que le projet d'un lieu d'enfouissement technique d'Intersan situé sur le chemin d'Ayer's Cliff dans le secteur Canton à Magog, est situé dans le bassin versant du lac Lovering ;

Attendu que le projet se situe dans une zone très névralgique, soit 3 km de la tête du lac Lovering qui est à la tête du bassin versant du lac Memphrémagog ;

Attendu que les membres du conseil de la MRC Memphrémagog n'ont précédemment pas retenu l'idée d'un nouveau site d'enfouissement sur son territoire ;

Attendu que la MRC Memphrémagog est toujours en désaccord face au projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Coventry, au Vermont ;

La Société de conservation du lac Lovering vous recommande de dire non au dit projet d'Intersan pour un lieu d'enfouissement technique.

Martine Couture

LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STANSTEAD - MESSAGE AUX RIVERAINS

Sur ou au-dessus de la rive d'un lac ou d'un cours d'eau et sur ou au-dessus d'une bande de 15 mètres située en bordure d'un milieu humide, aucun ouvrage, aucun abattage d'arbres autre qu'une coupe sanitaire, aucun creusage, aucun déblai, aucun remblai, aucune construction et aucune fosse ou installation septique n'est permis. Le couvert végétal doit être conservé à l'état naturel dans les 5 premiers mètres de la rive de façon à ne pas créer de foyer d'érosion. Une obligation de revégétaliser sera émise au contrevenant.

De plus, aucune coulée de béton n'est permise à moins qu'il ne s'agisse de la réparation d'un ouvrage dûment autorisé par les règlements d'urbanisme en vigueur. Les travaux autorisés doivent faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par l'inspecteur de la municipalité Canton de Stanstead.

Votre tout dévoué,
Lionel Larochelle, maire du Canton de Stanstead



Sécurité nautique et activités sur le lac

Patrouille

La patrouille nautique de la MRC Memphrémagog assurera cet été encore la surveillance sur notre lac. Le mandat principal de la patrouille porte essentiellement sur la sensibilisation des usagers à une conduite et un comportement sécuritaires sur le plan d'eau. Tout comme en 2005, nous compterons sur une quarantaine d'heures de surveillance réparties sur 6 sorties entre le 10 juin et le 24 septembre 2006.

Pouvant maintenant émettre des constats d'infractions, la patrouille a remarqué une écoute plus attentive l'été dernier. Rappelons qu'en 2005, la patrouille a effectué 322 interventions portant sur divers règlements.

On rappelle aux plaisanciers qu'il est interdit de déplacer les 9 bouées qui sont installées par les patrouilleurs à des endroits stratégiques sur le lac. Celles-ci servent de repères pour estimer la distance de 100 mètres des rives, zone à l'intérieur de laquelle la vitesse des embarcations est limitée à 10km/heure.

Projet d'ensemencement pêche récréative

Une approche auprès du ministère de la faune a été entreprise dans le but d'ensemencer des touladis pour les saisons 2007 et suivantes.

Si vous avez des commentaires ou questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Bon été!

David Lemelin

david.lemelin@rci.rogers.com

Téléphone : (514) 887-6694



BARRAGE

Les travaux de réfection du barrage du lac Lozerin ont maintenant terminé. Bonne affaire de classer

Martine Otre



Pistes de solutions générales pour améliorer l'état de santé d'un lac

CACHET NATUREL DU LAC

Un lac qui conserve son cachet naturel en est un qui conserve toute sa beauté, sa valeur ainsi que l'attrance des québécois. Pourtant plusieurs rives de lac subissent une artificialisation qui se répercute négativement sur l'écosystème aquatique : érosion et lessivage des sols, réchauffement de l'eau, envasement du fond, prolifération des plantes aquatiques et eutrophisation prématurée du plan d'eau. De plus, les rives artificialisées possèdent une valeur immobilière inférieure à celles qui sont naturelles. (Dubé, 1998)

Respecter l'intégrité de la bande riveraine

La bande de végétation qui entoure un lac ou un cours d'eau revêt une importance vitale pour les écosystèmes aquatiques puisqu'elle freine l'érosion, filtre les nutriments, rafraîchit les eaux et fournit un habitat à la faune.

Cette bande doit avoir au moins **10 ou 15 mètres de profondeur** (en fonction de la pente), et ce, à partir de la ligne des hautes eaux (MEF, 2002). La bande riveraine comporte habituellement les trois strates de végétation naturelle (**plantes herbacées, arbustes et arbres**). Il importe de restaurer la bande riveraine, lorsqu'elle est endommagée, en cessant d'y tondre le gazon (et laisser la nature faire son œuvre) ou en implantant diverses espèces indigènes.

Lorsqu'on doit stabiliser la rive, le faire avec la technique la plus naturelle possible

Un terrain abrupt, fortement érodé ou dont la rive est fortement exposée aux vagues peut nécessiter des travaux de stabilisation supplémentaire. Lorsque c'est le cas, il est préférable de prioriser la technique la plus susceptible de faciliter l'implantation de la végétation. Différents ouvrages de génie végétal (fascines, fagots, matelas de branches, etc.) peuvent alors être utilisés.

Revégétaliser les aménagements artificiels des berges

Le recouvrement des murs, murets et gabions (de bois, de béton ou de pierres) par des plantes et des arbustes permet de limiter le réchauffement excessif de l'eau causé par ces aménagements, de stabiliser davantage la rive et d'offrir une transition plus naturelle entre le milieu terrestre et le milieu aquatique ainsi que les avantages économiques mentionnés plus haut.

S'assurer d'une couverture végétale naturelle d'au moins 60% de la propriété riveraine

Une pelouse intégrée à la nature, c'est-à-dire une

>>> Suite de la page 4

pelouse de superficie minimale aménagée derrière la bande riveraine, procure un espace agréable où prendre du soleil et est moins nocif pour le plan d'eau que les pelouses typiques des aménagements urbains. Afin de tamponner la présence humaine, on se doit de maintenir de la végétation naturelle sur au moins 50% de la superficie de chaque propriété de taille inférieure à 3716 m² et sur au moins 60% de la superficie des propriétés de taille supérieure à 3716 m². Il est aussi recommandé de favoriser la biodiversité de la pelouse par un mélange de graminées et trèfles.

Ne jamais remblayer ou draguer le littoral ou construire directement sur le lit du lac

S'assurer du respect des lois en vigueur afin de protéger les frayères situées dans cette zone et afin d'éviter de détruire l'écosystème aquatique.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Manœuvrer son embarcation nautique de façon sécuritaire et respectueuse, surtout près des rives de façon à minimiser les vaques, car celles-ci provoquent l'érosion de rives, respecter les limites de vitesse imposées par le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux (POC, 2003)*.

Éviter les embarcations susceptibles d'être dommageables pour le lac

Certaines embarcations, comme les bateaux-cigares et les moto-marines sont plus dommageables pour le lac que d'autres, ainsi il convient de tenir compte des impacts lors d'un achat ou d'une location.

Éviter de nourrir les canards et autres oiseaux migrateurs

Donner de la nourriture aux canards attire au lac une plus grande quantité d'oiseaux migrateurs que de façon naturelle et ce, pour une plus longue période de temps. Or, leurs déjections détériorent la qualité de l'eau en y apportant du phosphore et des coliformes fécaux.

S'impliquer dans les organisations de protection du lac

La participation de plus en plus de gens assure un bon fonctionnement, l'efficacité et la légitimité de ces organisations de bénévoles.

Agir à titre de protecteur de l'environnement sur le terrain

Supporter les gestionnaires en dénonçant toute atteinte portée à l'environnement ainsi que toute pratique jugée abusive. Diffuser aux autres riverains l'information sur les bonnes pratiques riveraines.

Jean-Noël Leduc

Référence : *RAPPEL (2006) État de santé du lac Lovering. Réd. C. Rivard-Sirois, M. Desautels et M.-F. Pouet, Sherbrooke.*

Problématique de la contamination toxique

Il y a eu peu de développement dans ce dossier depuis l'assemblée publique d'information du 9 juillet dernier, alors que les dirigeants régionaux du MDDEP ont présenté aux citoyens et membres d'associations environnementales des lacs Lovering, Massawippi et Magog, la synthèse des travaux réalisés et les résultats d'analyses d'échantillonnages dans les bassins versants de ces lacs. Dès septembre, les membres du comité de vigilance ont entrepris des démarches auprès du ministre du MDDEP, M. Thomas Mulcair, et par la suite auprès de son successeur M. Claude Béchar, pour que la recherche soit poursuivie dans les milieux aquatiques. Il faut s'assurer que les hypothèses de sources diffuses de contamination qui ont été émises par le ministère ne soient pas confondues avec des sources ponctuelles de contamination, surtout dans les secteurs où des concentrations plus importantes de substances toxiques ont été mesurées. Par exemple, au lac Lovering, des concentrations élevées de dioxines et furannes chlorées ont été retrouvées dans le ruisseau Campagna, en aval du chemin de Fitchbay, et aucune source ponctuelle de contamination n'a pu être identifiée. Le ministère avait émis alors l'hypothèse que des sources diffuses de substances toxiques (pollution atmosphérique par le transport routier, en particulier la combustion des moteurs diesels, les émanations du chauffage au bois, les feux à ciel ouvert...etc.) pouvaient contribuer à la contamination de ce ruisseau. Pour valider ces hypothèses, d'autres échantillonnages seraient nécessaires mais le ministère ne l'entend pas de cette façon.

Aucune des correspondances écrites au ministre n'a obtenu de réponse positive à ce jour. Le 4 mai dernier, la direction régionale du MDDEP nous signifiait que, malgré les divers arguments invoqués dans nos demandes au ministre, celui-ci réitérait son refus de poursuivre les recherches. Le ministère aurait déjà consacré des ressources financières et humaines considérables dans le but d'identifier les sources anthropiques ponctuelles de mercure, de BPC, de dioxines et de furannes chlorées dans nos milieux. Des plans d'intervention ont été exigés pour chacune des sources de contamination identifiées (au lac Lovering, le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) au nord du lac) et le ministère en assure le suivi. Enfin, d'après le ministre, il serait très difficile d'intervenir pour les sources diffuses identifiées et il est préférable de suivre l'évolution de la contamination à partir des résultats des prélèvements effectués dans le cadre du programme de surveillance des substances toxiques dans la chair des poissons d'intérêt sportif en Estrie. S'il y avait tendance à la hausse de ces contaminants, le ministère pourrait toutefois intervenir de façon ciblée.

>>> Suite à la page 6

>>> Suite de la page 5

Le ministère continue donc d'assurer le suivi de l'avancement du plan d'intervention et des correctifs qui ont été exigés aux gestionnaires du site d'enfouissement sanitaire. Les derniers résultats du suivi environnemental avaient démontré que, malgré les travaux effectués, des substances toxiques (BPC, dioxines et furannes chlorées) continuent d'être émises de façon intermittente dans l'environnement vers le cours d'eau Boily, au nord, et dans le ruisseau sans nom, au sud vers le lac Lovering. À la suite d'analyses sur des aiguilles de conifères, il a été démontré que le LES ne constituerait pas une source significative d'émission de dioxines et furannes chlorées dans l'atmosphère. Par contre, des BPC pourraient être rejetés dans l'air à partir des bassins de traitement des eaux de lixiviation. L'étendue de ce rejet n'est pas encore connue et les membres du comité de vigilance tiennent à ce que le ministère apporte un éclairage sur la situation. Nous poursuivons donc les démarches, auprès du ministère et aussi auprès d'un regroupement de chercheurs qui pourraient peut-être assurer un suivi d'étude dans des secteurs particuliers de nos milieux aquatiques. Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier lors de notre prochaine assemblée publique fin juillet.

Hélène Thérout, membre du comité de vigilance

S.O.S. BABILLARDS

Vous avez certainement déjà aperçu près de votre résidence au lac Lovering l'un des 21 babillards que possède la Société de conservation du lac Lovering. Ils nous permettent d'afficher différents éléments d'information et de sensibilisation qui concernent la préservation de notre lac. Actuellement, certains d'entre eux ont besoin d'une cure de rajeunissement et nous sommes à la recherche de bénévoles prêts à aider pour quelques coups de pinceaux et autres tâches.

Si vous êtes intéressés(es), vous pouvez contacter :

Réal Gendron
Chalet : (819) 847-0848
Résidence : (450) 799-3729

Liliane Côté
Chalet : (819) 847-3016
Résidence : (819) 346-9902

Merci de votre collaboration !

APPEL À TOUS

L'an dernier, suite à l'envoi de près de 1,400 exemplaires de notre bulletin et du travail de promotion d'un étudiant embauché grâce à une subvention du programme fédéral "Placement Carrière-Été", 486 personnes sont devenues membres de la Société de conservation du lac Lovering pour la période se terminant le 1^{er} juillet 2006.

Considérant l'augmentation constante de nos frais pour les études de la qualité de l'eau du lac, les analyses d'eau, les assurances etc., votre adhésion est de plus en plus importante afin de nous permettre de faire face à ces augmentations et ainsi poursuivre notre mission.

Malgré les contraintes précitées, nous avons décidé de maintenir les frais d'adhésion annuels à 10.00\$ par personne et vos **cotisations volontaires** seront fort appréciées.

La carte de membre cette année est plastifiée. Elle est valide pour la période du **1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007**. Elle est agrémentée d'un calendrier qui vous sera sûrement utile.

Cette carte servira, entre autres, à vous identifier comme membre afin d'obtenir le rabais applicable à l'achat de plantes pour la revégétalisation des berges et pour exercer votre droit de vote à la prochaine assemblée générale en **juillet prochain**.

En terminant, nous invitons nos membres actuels à renouveler leurs adhésions et lançons à toutes les autres personnes une invitation à devenir membre de la Société de conservation du lac Lovering afin de nous permettre de poursuivre notre mission soit la protection et la conservation de cette richesse qu'est **NOTRE LAC**.

Merci pour votre adhésion et vos cotisations volontaires.

André Prud'homme

Venez nous visiter sur notre site Internet à www.laclovering.org. Vous y trouverez l'historique et la mission de la Société de conservation du lac Lovering, les comités et les activités, les procès-verbaux et des articles d'actualités. Pour nous contacter ou pour vos commentaires et suggestions, écrivez-nous à info@laclovering.org Patricia Tremblay

POUR UNE BELLE PELOUSE

Pour ceux et celles qui ne le savent pas déjà, nous vous informons que le 3 avril dernier le gouvernement du Québec a mis en application les articles 25 et 68 de la loi sur les pesticides (L.R.Q. chapitre P9.3) visant à restreindre la vente de certains pesticides ainsi que l'usage de ce type de produit en zone résidentielle.

Face à cette volonté politique de réduire de plus en plus l'usage de produits nocifs pour la nature, pourquoi ne pas prendre immédiatement le virage écologique pour votre santé, la santé de vos proches ainsi que la santé de notre lac.

Vous savez, il est possible d'avoir une belle pelouse sans avoir recours aux produits chimiques. Ceci ne veut pas dire de laisser notre pelouse à l'abandon.....loin de là, mais peut-être devrions-nous modifier notre perception de la « perfection »...

Tout ce qu'il faut faire, c'est simplement laisser « mère-nature » faire son œuvre et être à l'écoute de notre pelouse et non essayer, à tout prix, de tenter de la dominer avec des produits chimiques et leurs effets nocifs.

Pour que la pelouse soit belle, il faut d'abord s'occuper du sol (aération, ratissage, terreautage) et de la pelouse elle-même (tonte à une hauteur raisonnable et à distance du contour du lac, semence et arrosage)...c'est simple, efficace et écologique.

L'important, nous croyons, c'est que la pelouse soit verte et de ne pas confondre la couleur verte avec un **VERT DE TERRAIN DE GOLF.**

Bon été à tous,

André Prud'homme

Renaturalisation des rives

La Société de conservation du lac Lovering s'engage à rembourser 50% du coût des plants à tous les membres. Nous vous demandons de remplir votre bon de commande et de le poster à la SCLL avant septembre 2006. Pour plus d'informations contacter Jean-Noël Leduc au (819) 847-1525 (laisser votre message), ou Patricia Tremblay au (819) 868-9926 ou France Chouinard au (450) 441-1890 ou (819) 843-4307.

Demande d'arbustes pour plantation riveraine 2007

Nom du propriétaire

PLANTS DE 2 ANS Coût unitaire : 1.40\$

Adresse pour la plantation:

MAGOG CANTON DE STANSTEAD

Téléphone:

Résidence: (____)_____

Chalet: (____)_____

Votre choix d'arbustes :

Qté

Iris versicolore _____

Myrique baumier (Myrica Gale) _____

Vigne vierge (Parthénocisse à 5 folioles) _____

Rosiers rugueux (Rosa rugosa) _____

Spirée à larges feuilles (Spiraea latifolia) _____

Société de conservation du lac Lovering, C. P. 447, Magog, Qc, J1X 3X7

Plantes aquatiques ou algues?

Il est important de bien faire la différence entre plantes aquatiques et algues. Les plantes aquatiques sont essentielles à la santé de l'écosystème aquatique. Il est tout à fait normal et nécessaire d'avoir des plantes aquatiques dans son lac, car elles sont indispensables à l'alimentation, à l'habitat et à la reproduction de nombreuses espèces de poissons.

Cependant comme pour la santé humaine, tout est question de quantité et de qualité. Au lac Lovering, on retrouve près de 30 espèces de plantes aquatiques différentes. Cette grande diversité, appréciable pour la faune aquatique, s'explique par la grandeur du lac combinée à la diversité des habitats qu'il offre. La plante aquatique se reconnaît par sa tige et son feuillage. On retrouve au lac Lovering la *myriophylle à épi* comme deuxième espèce la plus abondante. Introduite d'Europe, elle est reconnue comme envahissante par Environnement Canada. Sa croissance est très rapide et son principal mode de reproduction est la fragmentation (ou bouturage) de façon naturelle, par les vents ou les vagues, mais aussi par l'action humaine (moteur de bateau).

Il existe au moins 17 000 espèces différentes d'algues vertes (Raven et al., 2000). La plupart de ces algues se retrouvent dans les milieux d'eau douce. Ces algues se fixent sur un substrat solide comme les roches, les quais, les embarcations ainsi que les plantes aquatiques. Les algues vertes peuvent également former des tapis qui flottent sur l'eau ou entre deux eaux. Les algues sont normalement microscopiques (non visible), mais lorsque les éléments nutritifs sont disponibles en trop grande quantité, elles se multiplient au point de créer des amas visibles et gluants. Au lac Lovering on constate que ces algues forment des amas visibles dans une grande portion du littoral. Ceci indique que les eaux sont anormalement riches en nutriments (phosphore) et que les sources de pollution sont à l'origine de telles colonies. Et nous constatons que l'ensemble du littoral de notre lac est touché...

Patricia Tremblay

Référence : *RAPPEL (2006) État de santé du lac Lovering. Réd. C. Rivard-Sirois, M. Desautels et M.-F. Pouet, Sherbrooke.*

Merci à Mme Leduc et ses amies
qui ont participé à l'envoi postal
du bulletin d'information!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Veillez prendre note
que l'assemblée annuelle de la
Société de conservation du lac Lovering
aura lieu **SAMEDI LE 29 JUILLET 2006**
À 9 HEURE à la salle de
l'église catholique Saint-Éphrem,
380, chemin Remick, Fitch Bay.

Tous sont invités!
Seuls les membres en règle pour 2006
auront droit de vote.

ATTENTION! ATTENTION!

La plénière de l'assemblée générale sera
écourtée vous permettant de consulter
des kiosques d'informations.

Collation et café. Prix de présence.

À retourner avec votre chèque

FORMULE D'ADHÉSION ET DE RENOUELEMENT

Société de conservation du lac Lovering

Corrections : _____

Adhésion : 10.00\$

Cotisation volontaire : _____

Total : _____

Nous vous invitons fortement à renouveler votre carte de
membre par la poste dans une enveloppe affranchie en
adressant votre envoi de la façon suivante:

Société de conservation du lac Lovering
C. P. 447, Magog, Qc, J1X 3X7